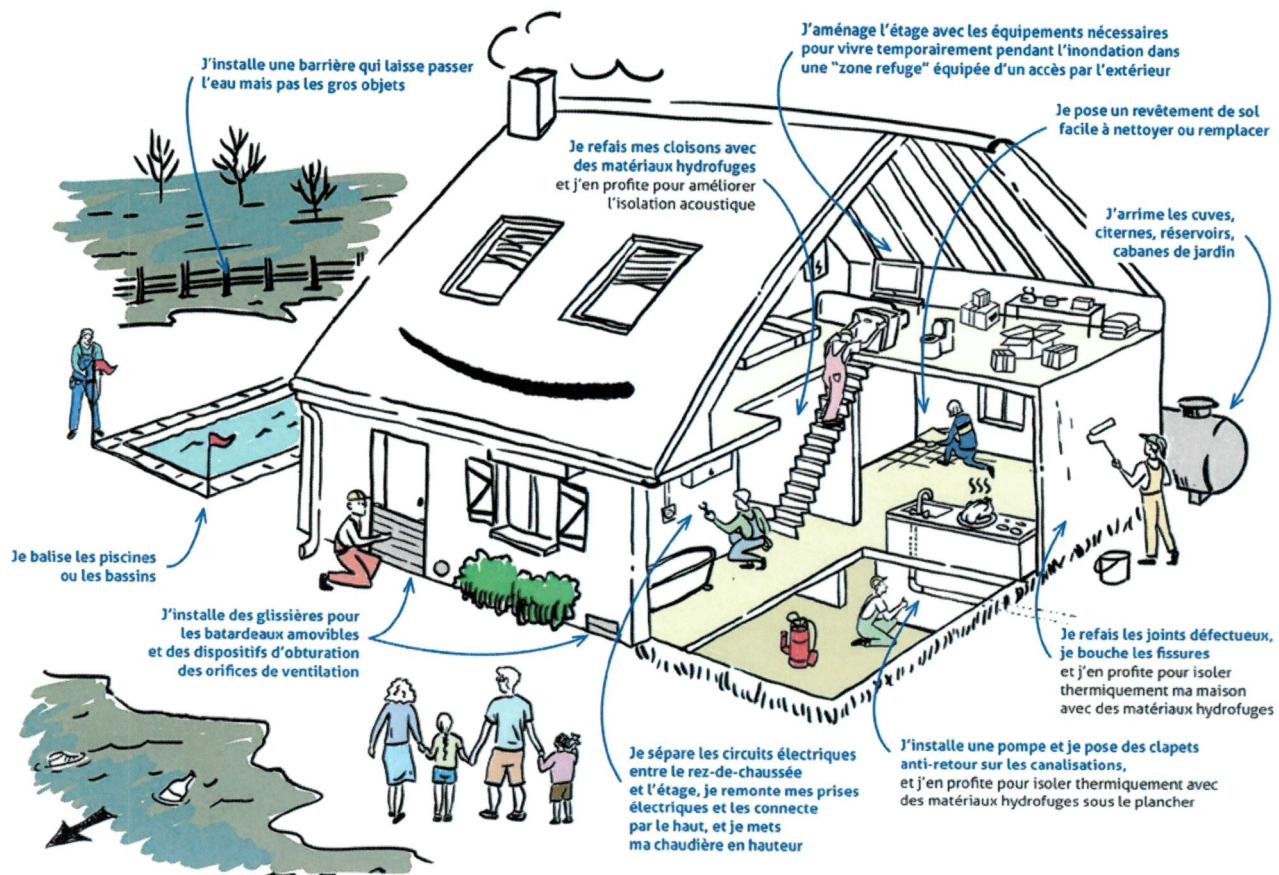


Aide aux sinistrés des inondations

Demandez un diagnostic gratuit de réduction de vulnérabilité du bâti face aux inondations.



80 à 100% de subvention pour les travaux préconisés.

Contactez-nous à risques@symsageb.fr :
Demandez un diagnostic avec votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone

Aide aux sinistrés des inondations

Vous pouvez bénéficier d'un diagnostic gratuit de réduction de vulnérabilité face aux inondations et de 80 à 100% de subventions pour réaliser les travaux préconisés.

C'est quoi un diagnostic de réduction de vulnérabilité ?

Un expert vient dans votre logement et le visite avec vous. Il analyse la vulnérabilité du logement et préconise un panel de solutions pour renforcer votre protection individuelle (batardeaux, clapets anti-retour, colmatage de fissures, réhausse du système électrique, etc.). Le but de ces mesures est si possible d'éviter que l'eau ne rentre dans la maison et dans tous les cas de réduire les éventuels dégâts occasionnés.

Et la suite ?

Une fois la visite programmée et le diagnostic réalisé, vous pourrez choisir de réaliser ou non tout ou partie des travaux préconisés. C'est vous qui choisissez les entreprises que vous souhaitez faire intervenir (maçon, électricien, entreprise de batardeaux selon vos besoins). Vous pouvez être accompagnés dans l'élaboration de la demande de subvention. Une fois la demande déposée, vous pouvez commencer les travaux.

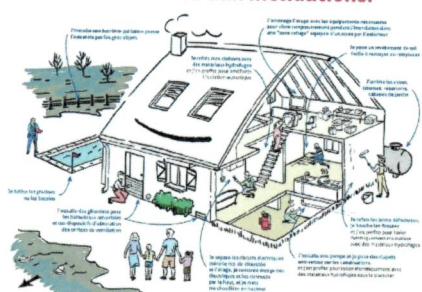
Combien ça coûte ?

Le diagnostic est entièrement financé par l'Etat, il est donc gratuit pour vous. De même pour l'accompagnement dans l'élaboration des demandes de subvention. Pour les travaux, 80 à 100 % de subventions seront accordées avec une avance automatique de 60%. Par exemple, si les travaux coûtent 5 000 €, vous avez une avance de 3000€ et après réalisation des travaux, vous obtenez les 1000 à 2000 € restants.

Si vous souhaitez un diagnostic, vous pouvez contacter le SYMSAGEB par email à risques@symsageb.fr en précisant votre nom, votre adresse et un numéro de téléphone. Ces informations seront transmises au diagnostiqueur qui prendra ensuite contact avec vous.

Aide aux sinistrés des inondations

Demandez un diagnostic gratuit de réduction de vulnérabilité du bâti face aux inondations.



80 à 100% de subvention pour les travaux préconisés.

Contactez-nous à risques@symsageb.fr :
Demandez un diagnostic avec votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone